

## La météo du Cantal :

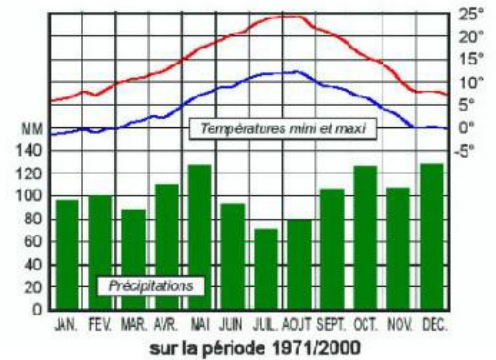
Le département du Cantal a connu 1 689 heures d'ensoleillement en 2014, contre une moyenne nationale en France de 1 664 heures de soleil. Le Cantal a bénéficié de l'équivalent de 70 jours de soleil en 2014. Le département se situe à la position n°25 du classement des départements français les plus ensoleillés. Les précipitations varient de 580mm/an à Massiac, à 2260mm/an au Col du Lioran.

Quelques records :

Température la plus basse, le 9/01/1985 : - 24,5° ;

la plus élevée, le 30/07/1983 : + 38°

Normales de températures et de précipitations à Aurillac



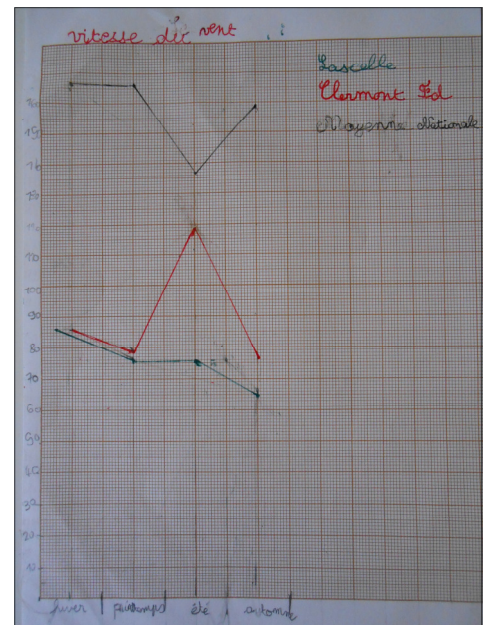
### La météo :

### Réaliser des graphiques au cycle III

Les capacités d'organisation et de gestion des données se développent par la résolution de problèmes de la vie courante. Il s'agit d'apprendre progressivement à trier des données, à les classer, à lire ou à produire des tableaux, des graphiques et à les analyser.

Nous avons choisi de comparer aux moyennes nationales les heures d'ensoleillement, les précipitations et la vitesse de vent maximale des communes de Lascelle et Clermont Ferrand. Un tableau brut des données de l'année 2013 est distribué aux élèves (en petits groupes) qui doivent proposer des représentations sur papier millimétré, en fonction des saisons. Dans un deuxième temps, les productions, les techniques (graphiques, diagrammes, utilisation de couleurs différentes...) seront comparées et les résultats obtenus analysés.

	Hiver	Printemps	Été	Automne
Heures d'ensoleillement Lascelle	340 h	468 h	789 h	368 h
Heures d'ensoleillement Clermont Ferrand	233 h	456 h	769 h	310 h
Moyenne nationale	276 h	522 h	758 h	290 h
Hauteur de pluie Lascelle	292 mm	328 mm	242 mm	297 mm
Hauteur de pluie Clermont Ferrand	85 mm	162 mm	233 mm	124 mm
Moyenne nationale	222 mm	246 mm	154 mm	273 mm
Vitesse de vent Lascelle	86 km/h	76 km/h	76 km/h	65 km/h
Vitesse de vent Clermont Ferrand	86 km/h	79 km/h	119 km/h	86 km/h
Moyenne nationale	166 km/h	166 km/h	137 km/h	158 km/h



### L'évaluation à l'école élémentaire

Chaque enseignant doit pouvoir apprécier ce que chaque élève sait et quels sont les obstacles qu'il rencontre dans les apprentissages, tant pour concevoir son enseignement que pour apporter les aides nécessaires. L'enseignant de la classe explique régulièrement et objectivement aux parents les progrès de leur enfant, par la transmission de livrets et de bulletins et par des rencontres régulières.

Le code de l'éducation prévoit, pour chaque élève du premier degré, un livret scolaire, instrument de liaison entre les maîtres, ainsi qu'entre l'école et les parents. Il permet d'attester progressivement des compétences et connaissances acquises par chaque élève au cours de sa scolarité.

En juillet 2013 l'IGEN (Inspection Générale de l'Éducation Nationale) suite à une enquête sur les pratiques d'évaluation, constate la variété des dispositifs d'évaluation et celle des systèmes de notation, à l'école primaire en France. Ces enquêtes attestent également d'une évolution importante : on recourt majoritairement aujourd'hui aux appréciations littérales et ensuite à la validation de type « acquis, en cours d'acquisition, non acquisition », voire à la validation binaire « oui/non » pour rendre compte des acquis des élèves. La notation chiffrée intervient en troisième position. Cette situation est relativement homogène et se retrouve dans la quasi-totalité des départements. Cette enquête a permis de rectifier l'image traditionnellement transmise d'une école française qui se distinguerait radicalement des écoles européennes, particulièrement des écoles du nord de l'Europe, en instaurant trop précocement une évaluation chiffrée. Dans les faits, la notation n'intervient plus guère, à l'école française, avant le cycle 3, quand les élèves sont dans leur neuvième année.